



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HOTEL DIEU (75)

Un nouvel acte de répression anti-citoyenne : le Dr Gérard Kierzeck, responsable du SMUR, démis de ses fonctions !

Alors que le projet de fermeture des urgences et de l'hôpital Hôtel Dieu de Paris est fortement contesté tant par les personnels avec leurs syndicats que par des élus politiques de tous bords, ainsi que par de nombreux citoyens et associations regroupés dans un comité de défense, la seule réponse de l'institution est la répression.

En effet, le Dr Gérard Kierzeck qui est devenu de fait le porte-parole de l'ensemble de cette communauté, vient d'être démis de ses responsabilités médicales par son chef de service. Les motifs invoqués ne laissent aucun doute sur les motivations qui sous-tendent cette décision :

- non-respect « ...des obligations de réserve, de loyauté et de discrétion professionnelle... » ;
- « diffusion itérative d'informations au nom de l'équipe médicale sans recueil explicite du consentement individuel des membres de cette dernière » ;
- « rétention itérative d'informations en rapport avec la venue de personnalités politiques ou de média dans le service » ;
- « manque de loyauté au regard du projet de soins et d'organisation du service » ;
- « dénigrement et mise en cause du chef de service ».

Bref, à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, c'est «Tais-toi et bosse !». Il est interdit d'exprimer son opinion, surtout si elle est contradictoire, il faut montrer une loyauté sans faille et surtout il est interdit d'émettre le moindre avis sur sa hiérarchie, car l'accusation de « dénigrement » fuse aussitôt !

Les hôpitaux publics ne sont pas une zone de non-droit et nous souhaitons que le débat démocratique nécessaire autour du projet de fermeture d'un établissement puisse s'organiser normalement.

Gérard Kierzeck sert de bouc-émissaire alors qu'il n'est que le représentant d'un groupe. Par ailleurs, il est risible de l'accuser de « rétention » d'informations concernant la venue d'élus de la République. Ces derniers sont responsables de leurs déplacements et ont *a priori* le droit de visiter un établissement public quand ils le souhaitent !

Nous demandons donc au Président de la commission médicale d'établissement et à la Directrice Générale de l'AP-HP d'annuler la décision de suspension des responsabilités du Dr Gérard Kierzeck.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Montreuil, le 8 juillet 2013

288

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr